

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160
Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@orange.fr



SOUS-PREFECTURE

27 DEC. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2023

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Francis WOEHL, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, David GIROLT, Marlyse STAUB.

Absents excusés : Michel LINGER (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Jean-Michel CORNEILLE (donne pouvoir à Chantal HUMMEL), Pia CLAUSS (donne pouvoir à Vincent FRISON), Bruno ROTT (donne pouvoir à David GIROLT), Matthieu SAUM (absent excusé).

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 14

OBJET : 3. TRAVAUX – DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

3.1 CREATION D'UN POLE SPORTIF ET PAYSAGER : Location de bâtiments modulaires

Dans le cadre de la création d'un pôle sportif et paysager, il était nécessaire de mettre en place un club-house et des vestiaires pour compléter les installations sportives réalisées.

Ces équipements sont constitués de bâtiments modulaires qui seront loués et mis à dispositions des usagers. La location de ces bâtiments modulaires a été faite via un marché public de fourniture signé le 18 août 2023. C'est l'entreprise COUGNAUD qui a été retenue pour un montant global de 74 723,52 € HT.

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des dispositions qu'il a prises en vertu de l'article L2122-22 du même code précité.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après information,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



Le secrétaire de séance
Vincent FRISON



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

